

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 28 janvier 2015, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Est absent : Laurent PROULX

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Véronique JOBIN, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-4

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-5

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 10 décembre 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du plan d'effectifs 2015

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-6

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2015 du RTC, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° 4 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises pour l'ensemble des postes au plan d'effectifs étant prévues au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité

5. **Adoption des modifications à appliquer aux échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT que les modifications des échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) doivent être entérinées annuellement par le conseil d'administration;

Résolution 15-7

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'adopter un pourcentage d'augmentation de 2 % à appliquer aux échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'exercice financier 2015, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015, plus un pourcentage d'ajustement de 0,75 % en redistributions partielles d'économies engendrées, les sommes requises aux ajustements salariaux proposés étant prévues au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité

6. **Attribution de contrat – services professionnels en santé et activité physique**

Résolution 15-8

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu :

- d'attribuer un contrat de services professionnels pour des services en santé et activité physique à **M. Jean-François Sylvain**, kinésologue, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour une période de deux (2) ans débutant le 2 février 2015 et pour deux (2) années d'option qui pourront être exercées à la discrétion du directeur général, au taux horaire fourni en annexe du document n° 6 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;*
- d'autoriser une dépense maximale de 181 418,40 \$, dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-40-43-435-810-83100, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

7. **Attribution de contrat – OPUS en ligne – paiement par carte de crédit**

CONSIDÉRANT que depuis 2008, la grande majorité des AOT (autorités organisatrices de transport) du Québec, dont le RTC fait partie, utilisent un système de billettique avec carte à puce appelé OPUS, lequel fonctionne grâce à un seul système central informatique propriété de la Société de transport de Montréal (STM);

CONSIDÉRANT que depuis 2011, les transactions par crédit sur les équipements OPUS sont traités par Chase Paymentech à la suite de l'attribution d'un contrat par la STM et que, par conséquent, les AOT partenaires d'OPUS sont amenées à traiter avec Chase Paymentech;

CONSIDÉRANT que la STM est également propriétaire d'OPUS en ligne, un système de vente et recharge à distance pour l'achat de titres de transport par Internet, payable par carte de crédit;

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 13-89, du 26 juin 2013, le conseil d'administration du RTC a mandaté la STM pour procéder, pour le compte du RTC, à l'acquisition et à l'exploitation d'OPUS en ligne et que la configuration de ce système exige qu'une seule et même institution financière traite les paiements, soit Chase Paymentech, avec qui la STM fait affaire;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la dernière phase de ce projet est prévue pour le deuxième trimestre de 2015;

CONSIDÉRANT l'article 101.1, paragraphe 10 a), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-9

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'attribuer le contrat pour le traitement des transactions par carte de crédit pour la vente de titres de transport du RTC sur le système OPUS en ligne à **Chase Paymentech**, dont l'échéance est en 2021, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-23-231-810-81040, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

8. Adoption du règlement n° 315 – concernant le remplacement de panneaux de voies réservées et l'amélioration de la signalisation et signature d'une entente avec la Ville de Québec

CONSIDÉRANT que la signalisation des voies réservées sur les parcours Métrobus 800 et 801 a été mise en place en 1998;

CONSIDÉRANT que les modules de clignotants lumineux installés sous les panneaux de voies réservées sont en fin de vie utile et que les pièces pour les entretenir ne sont généralement plus disponibles;

CONSIDÉRANT que l'installation de panneaux à diodes électroluminescentes (DEL), comme ceux installés sur les parcours Métrobus 802 et 803, améliorerait la signalisation des voies réservées et offrirait plus de flexibilité d'opération;

CONSIDÉRANT qu'un projet de mesures prioritaires pour les Métrobus 800 et 801 est inscrit au programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 du RTC;

CONSIDÉRANT l'article 123 de *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-10

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'adopter le règlement n° 315 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 364 000 \$ concernant le remplacement de panneaux de voies réservées et l'amélioration de la signalisation, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2015 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

Signature d'une entente avec la Ville de Québec au regard du règlement n° 315

CONSIDÉRANT l'article 101.1, paragraphe 2, de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-11

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'autoriser la signature d'une entente avec la Ville de Québec pour le remplacement de panneaux de voies réservées pour une dépense totale de 1 101 000 \$, incluant les taxes nettes applicables.

Adoptée à l'unanimité

9. Adoption du règlement n° 316 – concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 du RTC prévoit, pour l'année 2015, le financement requis aux fins de l'achat de terrains pour les besoins du RTC, notamment pour l'aménagement de terminus, de parcs de stationnements incitatifs et autres besoins;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le RTC de pouvoir réagir rapidement lorsque les opportunités se présentent;

CONSIDÉRANT l'article 123 de *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-12

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 316 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 15 760 000 \$ concernant l'acquisition de terrains pour les besoins du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 9 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2015 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'attribution des dépenses afférentes aux contrats de services professionnels au regard du règlement n° 316

Résolution 15-13

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'autoriser l'attribution des dépenses afférentes aux contrats de services professionnels à intervenir, pour un montant maximum de 520 000 \$, pour la réalisation des projets visés par le règlement n° 316, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

10. Adoption du règlement n° 317 – concernant l'amélioration et le maintien du patrimoine immobilier

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) prévoit des investissements en amélioration et maintien du patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que ces projets sont inscrits au programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 du RTC;

CONSIDÉRANT l'article 123 de *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-14

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'adopter le règlement n° 317 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 992 000 \$ concernant l'amélioration et le maintien du patrimoine immobilier, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 10 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2015 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement n° 317

Résolution 15-15

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement n° 317, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

11. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2015 incluant l'assemblée de janvier 2016

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 14-185, du 10 décembre 2014, le conseil d'administration du RTC fixait au 28 janvier 2015, à 17 h 30, la première assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement au cours de la présente année;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT qu'il est également opportun, en prévision de l'adoption du calendrier des assemblées ordinaires de l'année 2016, de fixer la date de l'assemblée du mois de janvier 2016;

Résolution 15-16

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu :

- *d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC à être tenues publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue St-Joseph Est, Québec, pour l'année 2015, comme suit:*

<i>Le mercredi 25 février 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 25 mars 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 29 avril 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 27 mai 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 17 juin 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 23 septembre 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 21 octobre 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 11 novembre 2015</i>	<i>17 h 30</i>
<i>Le mercredi 2 décembre 2015</i>	<i>17 h 30</i>

- *de fixer au 27 janvier 2016, à 17 h 30, l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue St-Joseph-Est, Québec;*
- *de publier, dans les quinze (15) jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées ordinaires du conseil d'administration.*

Adoptée à l'unanimité

12. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

13. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Rémy Normand désire informer les gens qu'il existe une tarification spéciale pour les familles dans le cadre du carnaval et invite les gens à participer au concours pour faire partie du défilé avec le RTC.

14. Levée de l'assemblée

Résolution 15-17

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale